

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	15
- absents	5

Date de convocation :

12 octobre 2020

Date d'affichage :

12 octobre 2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT D'UN REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du lundi 19 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DECOLOMBEL – Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Claude GUET a donné pouvoir à Monique JANIK – Claude ALLAIRE a donné pouvoir à Marc-André DABAT – Thierry BAUD a donné pouvoir à Déborah BELIN

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°66/2020 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL

M. le Trésorier de St-Jean-St-Nicolas informe la commune qu'une créance est irrécouvrable. Le redevable est insolvable.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur d'un titre datant de 2013 pour un montant de 1 905,11 € :

Référence pièce	Exercice	Objet	Montant
T-21	2013	Dommage mobilier urbain	1 905,11
TOTAL			1 905,11

En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le conseil municipal délibère et décide

↳ **D'admettre en non-valeur** la somme de 1 905.11€, un mandat sera émis à l'article 6541

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 OCT. 2020

